

Prévention, conseil et pilotage en santé  
Prévention/promotion

INFIRMIERE / INFIRMIER SCOLAIRE  
OU UNIVERSITAIRE

VERSANT(S) :  
FPT FPE

•  
- FPSAN014 -

### DEFINITION :

Dispenser des soins préventifs et/ou curatifs dans l'objectif de contribuer au bien-être et à la réussite des élèves et des étudiants, et concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions tant individuelles que collective d'éducation à la santé.

### ACTIVITES PRINCIPALES :

- Accueillir et écouter les élèves ou les étudiants pour tout motif touchant à la santé ou la scolarité
- Identifier les besoins, mettre en œuvre une démarche de soins infirmiers et orienter si besoin
- Conseiller le responsable d'établissement pour une prise en charge globale de l'élève ou de l'étudiant
- Participer au suivi de la santé des élèves ou des étudiants et dispenser des soins
- Piloter ou coordonner comme référent santé des projets avec les partenaires
- Conduire ou participer à des actions de formation des usagers dans le domaine de la santé, de l'éducation à la santé
- Participer au suivi des usagers en difficulté et aux dispositifs de protection de l'enfance
- Contribuer à la scolarisation des élèves ou des étudiants ayant des besoins particuliers, en situation de handicap ou atteints de troubles de santé évolutifs
- Participer à l'élaboration du projet de santé de l'établissement
- Participer à des actions d'amélioration de l'hygiène et la sécurité, contribuer à la veille épidémiologique
- Concourir à des actions de formation des personnels et étudiants en soins infirmiers

2053

COMPETENCES MANAGERIALES :  
EVENTUELLEMENT

CORRESPONDANCE CSP :  
ERSAN010

## ELEMENTS DE COMPETENCE

<b>Connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Système éducatif et ses enjeux</li><li>• Connaissance du domaine technique et des pratiques professionnelles</li><li>• Psychologie et sociologie de l'enfant et de l'adolescent</li><li>• Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité</li><li>• Droit de la santé</li><li>• Cadre légal et déontologique</li><li>• Organisation territoriale en matière de santé et de soins</li></ul>
<b>Savoir faire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer les attentes et besoins des publics concernés</li><li>• Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision</li><li>• Apporter des réponses à des besoins spécifiques</li><li>• Établir ou prendre en compte un diagnostic infirmier</li><li>• Travailler en équipe</li><li>• Réaliser des bilans et des évaluations</li><li>• Concevoir et animer une session de formation</li></ul>
<b>Savoir être</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité d'adaptation</li><li>• Autonomie / Confiance en soi</li><li>• Sens relationnel</li><li>• Capacité d'écoute</li><li>• Rigueur / réactivité</li></ul>

## SPECIFICITES

2054

### Conditions particulières d'exercice :

Profession réglementée : être titulaire d'un diplôme ou titre exigé ou du diplôme d'état d'infirmier psychiatrique ou de l'autorisation d'exercer  
Exercice en conformité avec le code de la santé publique

### Tendance d'évolution :

- Développement du conseil en santé, de l'accompagnement, du suivi et de la prévention
- Renforcement de l'approche sociale, psychologique et culturelle
- Évolution de l'exercice de la profession vers des pratiques avancées

### Impact sur l'emploi référence :